



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°13-2023-184

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2023

Sommaire

Sous-préfecture de l'arrondissement d Aix-en-Provence /

13-2023-06-09-00023 - Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Pélissanne (2 pages)	Page 3
13-2023-06-21-00010 - Arrêté du 21/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Mimet (2 pages)	Page 6
13-2023-06-21-00011 - Arrêté du 21/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune des Pennes-Mirabeau (2 pages)	Page 9
13-2023-05-26-00014 - Arrêté du 26/05/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle?? chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Meyreuil (2 pages)	Page 12

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-06-09-00023

Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune de Pélissanne



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence

Arrêté du 09/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de PELISSANNE

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 avril 2021 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de PELISSANNE ;

VU la proposition du Maire de PELISSANNE en date du 24 mai 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de PELISSANNE en date du 23 mars 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 20 avril 2021 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de PELISSANNE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	DELENCLOS	René
Titulaire	TAYSSEDRE	Franck
Titulaire	ROUSSEL	Corinne
<i>Suppléant</i>	<i>SERY</i>	<i>Corinne</i>
<i>Suppléant</i>	<i>BARDARO</i>	<i>Carole</i>
<i>Suppléant</i>	<i>PIZOARD</i>	<i>Chantal</i>

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	HENRY	Jean Christophe
<i>Suppléant</i>	<i>CORNIGLION</i>	<i>Jean-Christophe</i>

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	CHEVASSU	Jean Gérard
<i>Suppléant</i>	<i>DAOUST</i>	<i>Jean-Luc</i>

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de PELISSANNE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 09/06/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-06-21-00010

Arrêté du 21/06/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune de Mimet



Arrêté du 21/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de MIMET

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de MIMET ;

VU la proposition du Maire de MIMET en date du 22 mai 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de MIMET en date du 21 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 11 décembre 2020 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MIMET est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire	GODDYN EPOUSE MOUNIER	Evelyne
<i>Conseiller municipal suppléant</i>		
Délégué du TGI titulaire	DALMASSO née GIANNOTI	Jeannine
<i>Délégué du TGI suppléant</i>		
Délégué de l'Administration titulaire	RONOT	Michel
<i>Délégué de l'Administration suppléant</i>		

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de MIMET sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 21/06/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-06-21-00011

Arrêté du 21/06/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune des Pennes-Mirabeau



Arrêté du 21/06/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune des PENNES-MIRABEAU

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune des PENNES-MIRABEAU ;

VU la proposition du Maire des PENNES-MIRABEAU en date du 9 juin 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune des PENNES-MIRABEAU en date du 27 octobre 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 9 janvier 2023 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune des PENNES-MIRABEAU est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	PATOT	Gérard
Titulaire	LEUCA	Vincent
Titulaire	BOISGARD	Patricia
<i>Suppléante</i>	RÉAU	Sylviane
<i>Suppléante</i>	VASSALO-TAGLIANTE	Carine
<i>Suppléant</i>	VEGA	Fabrice

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	CABRAS	Jean-Claude
<i>Suppléante</i>	FIORILE-REYNAUD	Joëlle

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	FUSONE	Maximilien
<i>Suppléante</i>	COCH	Emeline

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire des PENNES-MIRABEAU sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 21/06/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-05-26-00014

Arrêté du 26/05/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune de Meyreuil



Arrêté du 26/05/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de MEYREUIL

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Electoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de MEYREUIL ;

VU la proposition du Maire de MEYREUIL en date du 27 avril 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de MEYREUIL en date du 20 avril 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 22 mars 2021 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MEYREUIL est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	RAFFI	Bernard
Titulaire	CARACENA	Claude
Titulaire	ANDRE	René
<i>Suppléant</i>	<i>MARIS</i>	<i>Renaud</i>
<i>Suppléant</i>	<i>VIALA</i>	<i>Jérôme</i>
<i>Suppléant</i>	<i>PELLENQ</i>	<i>Sylvie</i>

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	GEIGER	Jean-Louis
Titulaire	OBERT	Gérard
<i>Suppléant</i>	<i>GORI épouse HEYRAL</i>	<i>Françoise</i>
<i>Suppléant</i>	<i>BOYADJIAN épouse BERMOND</i>	<i>Agnès</i>

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de MEYREUIL sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 26/05/2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

SIGNE

Bruno CASSETTE